

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE**
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, BEADES Miguel, BAUDRY Jean-Marc, DAUBRESSE Marc-Philippe, KRIEGER Christiane, BRIFFAUT Jean-Jacques, MAZEREEUW Alain, SAS Michel, ITIER Jean-Luc, DESRUMAUX Jean-Luc, PENNEQUIN Pierre, HOUZE Michel, HOUSSIN Jacques, DERVYN Olivier, SENECHAL Danielle, MASSE Elisabeth, LAHOUSTE Pascale, DELEBARRE Christelle, BOUCAUT Daniel, CROS Jean-Yves, DESTAEBEL Patricia, TOULEMONDE Thierry, HALLYNCK Rose-Marie, BOCKLANDT Christine, PEUGNET Marielle, GUIBERT Gérard, LIENART Christophe, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, LHERBIER Pascal, PAPIACHVILI Nicolas, CATHELAIN Loïc, LEPRETRE Sébastien, MASSIET-ZIELINSKI Violette, BIZOT Evelyne, DETOURNAY Alain (s'est retiré avant le vote des délibérations)

Membres suppléants avec voix délibératives :

PHILIPS Damien, GUILBERT Michèle, TEIRLINCK Régis, LEPOUTRE Bérengère, RIBEAUCOURT Patrice, FRAPPART Laurent, CROMBEZ Corinne, WASILKOWSKI Claude, PENET Bernard, DEVOOGHT Ingrid, CICERO Luigi

Membres titulaires représentés, au sens de l'article I. 2120 du Code Général des Collectivités Territoriales :

ASTRUC-DAUBRESSE Brigitte (pouvoir à DAUBRESSE Marc-Philippe), DETOURNAY Alain (pouvoir à HOUSSIN Jacques)

Membres titulaires absents, excusés :

DEPRICK Carole, BILLAU Alain, DUTHOIT Hugues, CAUDRON Christophe, MAILLIET Marie-Gérard, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, SAVARY Thérèse, BINET Patrick, CONVERT Christophe, ACQUETTE Stéphane, MARANT Georges, COLARD Patrick, DELAPLACE Rudy, LEKIEN Danièle, BALLOY Daniel, PLATTEEUW Rudy, MOENECLAHEY Hélène, GERARD Bernard, ROCHER Sophie, TRAISNEL Brigitte, PETRONIN Yvon

Secrétaire de séance : PAPIACHVILI Nicolas

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 10 Octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 47

30-18 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de la compétence « grands événements, culture et patrimoine » au sein de laquelle sont organisées plusieurs manifestations proposant des animations.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 01/11/2018 au 31/10/2019 inclus. Ces agents assureront des fonctions d'animation.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 352 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité et l'inscription des crédits nécessaires au budget.

31-18 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant que dans le cadre du service civique, il convient d'avoir ponctuellement recours à des coaches certifiés et ou psychologues pour accompagner les volontaires en groupe et dans un cadre de suivi individualisé ;

Il est proposé pour faire face aux besoins (près de 80 heures par coach et par session) de recruter sous vacation deux accompagnants coaches certifiés et/ou psychologue. Ces accompagnants travailleront suivant un planning déterminé et validé en amont par le SIVOM.

Définition des missions

Les coaches et psychologues assureront l'accompagnement individuel et de groupe des volontaires. Ils pourront avoir recours à des entretiens téléphoniques au besoin des nécessités du suivi individuel.

Pour information, pour la session service civique 2019 sont programmés :

- 3 rencontres avec les tuteurs,
- 3 entretiens individuels par volontaire en présentiel ou par téléphone,
- 5 journées d'intervention sur les thématiques définies en lien avec le SIVOM.

Ces activités peuvent varier selon la session, la durée et en fonction du nombre de volontaires accueillis et du programme de formation défini et proposé aux services de l'Etat par le SIVOM.

Rémunération

La rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 100 € brut de l'heure pour les activités en présentiel devant les volontaires et les tuteurs.

Les entretiens individuels des volontaires conduits par téléphone seront rémunérés 50 € brut de l'heure.

Par conséquent il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- de recruter deux vacataires pour effectuer les missions ci-dessus dans le cadre du service civique, pour la période du 09 janvier 2019 au 30 juillet 2020, selon les conditions de rémunérations ci-dessus prévues ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le recrutement de deux vacataires dans le cadre du service civique pour la période du 09 janvier 2019 au 30 juillet 2020 et l'inscription des crédits nécessaires au budget.

32-18 : AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CIVIQUE AVEC LES COMMUNES AYANT TRANSFERE CETTE COMPETENCE AU SIVOM

Le 25 Juin 2010, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a adopté une délibération en prenant une nouvelle compétence sur le service civique, avec la volonté de permettre à des jeunes du territoire de s'engager dans ce cadre au service de la collectivité et de répondre à des besoins sociaux et environnementaux identifiés localement.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer une convention de mise en œuvre du service civique avec chaque commune ayant transféré au SIVOM sa compétence sur le service civique.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise le Président à signer une convention de mise en œuvre du service civique avec chaque commune ayant transféré au SIVOM cette compétence.

33-18 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chap. Articles	Libellés	BP 2018	DM 1 2018	BP+DM
60612	Energie Electricité	3 000,00		3 000,00
60622	Carburant	1 000,00		1 000,00
60623	Alimentation	700,00		700,00
60631	Fournitures d'entretien	250,00		250,00
60632	Fournitures de petit équipement	800,00		800,00
6064	Fournitures de bureau	5 400,00		5 400,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00		300,00
6122	Crédit-bail mobilier			0,00
6132	Locations immobilières	5 150,00		5 150,00
6135	Locations mobilières	3 350,00		3 350,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00		15 000,00
61521	Terrains			0,00
61522	Bâtiments			0,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00		500,00
6156	Maintenance	17 000,00		17 000,00
6161	Primes d'assurances	3 500,00		3 500,00
617	Etudes et recherches	25 000,00		25 000,00
6182	Documentation générale	2 500,00		2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 000,00	- 5 000,00	2 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires		9 000,00	9 000,00
6225	Indemnités au comptable et régisseur	300,00		300,00
6226	Honoraires	1 000,00		1 000,00
6231	Annonces et insertions	4 500,00		4 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	126 500,00	- 10 000,00	116 500,00
6236	Catalogues et imprimés	58 500,00		58 500,00
6238	Divers	9 300,00		9 300,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00		4 000,00
6256	Missions	2 300,00		2 300,00
6257	Réceptions	5 000,00		5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00		8 000,00
6262	Frais de télécommunications	9 700,00		9 700,00
6281	Concours divers cotisations			0,00
6288	Autres services extérieurs	57 150,00		57 150,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 000,00		4 000,00
O11	Charges à caractère général	380 700,00	- 6 000,00	374 700,00
6331	Versement de transport	8 200,00		8 200,00

6332	Cotisations versées au FNAL	2 040,00		2 040,00
6336	Cotisations versées au CNFPT et au CDG	6 200,00		6 200,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 400,00		1 400,00
64111	Rémunération principale	332 000,00	- 2 000,00	330 000,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	14 400,00		14 400,00
64116	Indemnité de licenciement			0,00
64118	Autres indemnités	132 100,00		132 100,00
64131	Rémunération	3 000,00		3 000,00
64138	Autres indemnités non titulaires	300,00		300,00
6451	Cotisations URSSAF	62 000,00	- 3 000,00	59 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	132 000,00		132 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	600,00		600,00
6455	Cotisations assurances personnel			0,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	4 000,00		4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00		1 200,00
6488	Autres charges de personnel	20 000,00	- 5 000,00	15 000,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	719 440,00	- 10 000,00	709 440,00
O14	ATTENUATION DE PRODUITS			
651	Redevances pour concessions, brevets et licences		1 000,00	1 000,00
6531	Indemnités	85 000,00	22 000,00	107 000,00
6533	Cotisations retraite	8 500,00	2 000,00	10 500,00
6534	Cotisation sécurité sociale	23 000,00		23 000,00
6541	Créances admises en non-valeur			0,00
65737	Subventions fonctionnement org. publics			0,00
6574	Subventions fonctionnement autres org.	722 665,00		722 665,00
65	Autres charges de gestion courante	839 165,00	25 000,00	864 165,00

TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 939 305,00	9 000,00	1 948 305,00
--	---------------------	-----------------	---------------------

011+012+014+65+656

66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 500,00		6 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	6 500,00		6 500,00

673	Titres annulés		600,00	600,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	140 422,38		140 422,38
678	Autres charges	100,00		100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	140 522,38	600,00	141 122,38

O22	Dépenses imprévues			
------------	---------------------------	--	--	--

maxi dépenses réelles *7,5%

TOTAL DEPENSES REELLES	2 086 327,38	9 600,00	2 095 927,38
-------------------------------	---------------------	-----------------	---------------------

011+012+014+65+656+66+67+68+022

O23	Virement à la section d'investissement OS			
------------	--	--	--	--

6811	Dotations aux amortissements OS	46 687,50		46 687,50
------	---------------------------------	-----------	--	-----------

O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	46 687,50		46 687,50
------------	--	------------------	--	------------------

TOTAL prélèvements au profit section d'investissement	46 687,50	0,00	46 687,50
--	------------------	-------------	------------------

O23+O42

O43	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		46 687,50	0,00	46 687,50

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 133 014,88	9 600,00	2 142 614,88
--------------------------------------	--	---------------------	-----------------	---------------------

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chap. Articles	Libellés	BP 2018	DM 1 2018	BP+DM
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	983 051,75		983 051,75

6419	Remboursement sur rémunération du personnel			
6459	Remboursement sur rémunération du personnel	5 000,00		5 000,00
O13	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00

7062	Redevance et droits des services à caractère culturel	4 500,00		4 500,00
70688	Autres prestations de service	91 300,00		91 300,00
70848	Aux autres organismes	269 000,00		269 000,00
70	PRODUITS	364 800,00		364 800,00

73111	Contributions directes	1 391 600,68		1 391 600,68
73	Impôts et taxes	1 391 600,68		1 391 600,68

74718	Autres participations	7 900,00		7 900,00
7473	Départements	7 000,00		7 000,00
74741	Participation des communes	303 908,79		303 908,79
74758	Autres groupements	3 800,77		3 800,77
7478	Autres organismes	7 000,00		7 000,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	329 609,56		329 609,56

TOTAL RECETTES GESTION COURANTE		2 091 010,24		2 091 010,24
--	--	---------------------	--	---------------------

70+73+74+75+013

76811	Produit net sur cession de vmp	29 444,53		29 444,53
76	PRODUITS FINANCIERS	29 444,53		29 444,53

7711	Dédits			
7718	Autres produits			
775	Produits de cessions des immobilisations			
7788	Produits exceptionnels divers		600,00	600,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	600,00	600,00

TOTAL RECETTES REELLES		2 120 454,77	600,00	2 121 054,77
-------------------------------	--	---------------------	---------------	---------------------

7785	Excédents d'investissement transféré au compte de résultat			
O42	Opération d'ordre de transferts entre sections			

TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT			
042+043			
TOTAL RECETTES	3 103 506,52	600,00	3 104 106,52

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap. Articles	Libellés	BP 2018	DM 1 2018	BP+DM
2031	Frais d'études	10 000,00		10 000,00
2051	Concessions brevets	15 000,00		15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00		25 000,00

20414	Subvention d'équipement versée			
204	Subvention d'équipement versée			

2111	Terrains			0
2135	Installations générales, agencement	10 000,00		10 000,00
2138	Autres constructions			0
21532	Réseaux d'assainissement			0
2181	Installations générales, agencement			0
2183	Matériel de bureau et informatiques	10 000,00		10 000,00
2184	Mobilier	10 000,00		10 000,00
2188	Autres	10 000,00		10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 000,00		40 000,00

2313	Constructions			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	65 000,00		65 000,00
------------------------------------	------------------	--	------------------

1641	Emprunt en euros	23 350,00		23 350,00
2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	23 350,00		23 350,00

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
16888	Intérêts courus sur autres emprunts et dettes			
28051	Concessions de droits			
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	0,00		0,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	88 350,00		88 350,00
--	------------------	--	------------------

RESTES A REALISER

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	88 350,00		88 350,00
---	------------------	--	------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap. Articles	Libellés	BP 2018	DM 1 2018	BP+DM
OO1	EXCEDENT d'investissement reporté	1 564 263,54		1 564 263,54
O24				
10222	FCTVA	6 160,00		6 160,00
10	DOTATIONS	6 160,00		6 160,00
1641	Emprunt en euros			
21533	Réseaux câblés			
21	Immobilisations corporelles			
2764	Créances sur particuliers	110 977,85		110 977,85
27	Autres immobilisations financières	110 977,85		110 977,85
TOTAL RECETTES REELLES		117 137,85	0,00	117 137,85
O21	Virement de la section de fonctionnement			
28041412	Amortissement subvention d'équipement versée	2 335,00		2 335,00
28041482	Bâtiments et installations	2 396,00		2 396,00
28051	Concession de droits	8 267,50		8 267,50
28135	Installations générales, aménagement	11 400,00		11 400,00
28181	Installations générales	428,00		428,00
28182	Amt matériel de transport			0,00
28183	Amt Matériel de bureau	13 133,00		13 133,00
28184	Amt Mobilier	5 719,00		5 719,00
28188	Autres	3 009,00		3 009,00
28	Amortissement des immobilisations	46 687,50		46 687,50
O40	Opération d'ordre de transferts entre sections	46 687,50		46 687,50
TOTAL recettes d'ordre d'investissement		46 687,50		46 687,50
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		163 825,35		163 825,35
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 728 088,89		1 728 088,89

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2018.

34-18 : RECOURS EN JUSTICE POUR LA RESOLUTION DES DESORDRES TOUCHANT LE BATIMENT RUE DE MENIN

Le SIVOM alliance nord-ouest s'est porté acquéreur d'un demi-plateau de bureau sis 187 rue de Menin à Marquette-lez Lille en avril 2013.

Depuis, des désordres ont été constatés et ont été signalés au syndic. Constatant qu'aucune solution n'était apportée, le SIVOM a mandaté un cabinet en avril 2018 afin qu'une première expertise puisse être conduite.

Cet expert a confirmé les désordres suivants :

- défaut d'étanchéité du réseau de traitement d'air,
- défaut d'étanchéité des châssis et plus particulièrement défaut de tenue des joints,
- défaut d'isolation phonique des sanitaires.

Face à ce constat, le SIVOM a à nouveau saisi le syndic et l'a mis en demeure de saisir l'assurance dommage-ouvrage pour déclaration de sinistre pour impropriété à destination.

En date du 30 mai 2018, le Syndic a procédé à une déclaration de sinistre auprès de la société Vespieren. Conformément aux clauses types applicables aux contrats dommages-ouvrages, une expertise mandatée par l'assureur a été effectuée par la société Saretec.

Pour l'expert, le dommage trouve son origine dans les travaux d'aménagements des cellules commerciales livrées brutes et non repris dans l'assiette de travaux de la police dommages-ouvrage.

Concernant l'intervention en réparation de la société concept-alu, la matérialité d'infiltrations actives par les menuiseries extérieures n'a pas été constatée.

Devant ces désordres non résolus, et en absence de toute solution amiable, il convient de porter le recours en justice.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'acter le recours en justice pour la résolution de ces désordres, le Président exercera les recours conformément à la délégation de pouvoir qu'il a reçue par délibération n° 15-14 en date du 30 avril 2014.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, acte le recours en justice pour la résolution des désordres touchant le bâtiment rue de Menin.

35-18 : AFFECTATION DES RESULTATS 2017 – BUDGET ANNEXE

La mise en place de l'EPRD conduit à simplifier les règles d'affectation du résultat, notamment :

- la fin de la pluri-annualité de l'affectation du résultat ;
- la fin de coexistence des comptes 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » et 119 « Report à nouveau (solde débiteur) » pour un même CRP.

En effet, l'article R. 314-234 du CASF prévoit :

« 1° L'excédent d'exploitation est affecté :

- a) en priorité, à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;

- b) à un compte de report à nouveau ;
- c) au financement de mesures d'investissement ;
- d) à un compte de réserve de compensation ;
- e) à un compte de réserve de trésorerie, dans la limite de la couverture du besoin en fonds de roulement, tel que défini au III de l'article R. 314-48 ;
- f) à un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité. »

Il est donc proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2017, soit 253 018 ,07 € :

- à l'apurement total du solde du compte 119 32 pour 220 537 ,05 € ;
- à l'apurement partiel du solde du compte 119 0 pour 32 481 ,02 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affectation des résultats du budget annexe pour l'exercice 2017.

36-18 : AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS A 2017 – BUDGET ANNEXE

L'article R. 314-234 du CASF prévoit :

« 1° L'excédent d'exploitation est affecté :

- a) en priorité, à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;
- b) à un compte de report à nouveau ;
- c) au financement de mesures d'investissement ;
- d) à un compte de réserve de compensation ;
- e) à un compte de réserve de trésorerie, dans la limite de la couverture du besoin en fonds de roulement, tel que défini au III de l'article R. 314-48 ;
- f) à un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité. »

Il est donc proposé d'affecter le résultat des exercices antérieurs à 2017, soit 469 186, 92 € :

- à l'apurement du reliquat du solde du compte 119 0 pour 12 695,54 € ;
- au financement des mesures d'investissement (compte 106 82) pour 456 491, 38 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affectation des résultats du budget annexe pour les exercices antérieurs à 2017.

37-18 : EPRD VALIDE 2018 POUR L'EHPAD GEORGES DELFOSSE

DEPENSES FONCTIONNEMENT

	Libellés	EPRD 2018 PREVISIONS BUDGETAIRES	EPRD RECTIFIE AJUSTEMENTS DOTATIONS ARS DEPARTEMENT	EPRD 2018 VALIDE
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	39 000,00	-39 000,00	0,00

60611	Eau et Assainissement	0,00	39 000,00	39 000,00
60612	Energie électricité	40 540,00		40 540,00
60613	Chauffage	41 500,00		41 500,00
60621	Combustibles carburant	2 660,00		2 660,00
60622	Produits entretien	26 500,00	-10 000,00	16 500,00
60623	Fournitures d'atelier	22 000,00		22 000,00
60624	Fournitures	3 350,00		3 350,00
60625	Fournitures scolaires	1 600,00		1 600,00
606261	Couches, alèses	39 500,00		39 500,00
606268	Autres fournitures Hôtelières	7 100,00		7 100,00
60628	Autres fournitures	1 820,00		1 820,00
6063	Alimentation	4 000,00		4 000,00
6066	Fournitures médicales	43 897,00		43 897,00
60	ACHATS	273 467,00	-10 000,00	263 467,00

6132	Locations immobilières	148 000,00	-5 000,00	143 000,00
6135	Locations mobilières	21 400,00	-5 000,00	16 400,00
61528	Entretien et réparations	30 000,00		30 000,00
61551	Entretien et réparations matériel médical	11 100,00		11 100,00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	8 000,00	-5 000,00	3 000,00
61561	Maintenance informatique	4 000,00	-1 000,00	3 000,00
61562	Matériel médical	4 110,00	-3 000,00	1 110,00
61568	Maintenance	69 700,00		69 700,00
6161	Primes assurances multirisques	5 500,00		5 500,00
6163	Assurance transport	3 000,00	-1 000,00	2 000,00
6165	Responsabilité civile	2 200,00		2 200,00
6168	Autres risques	600,00		600,00
6182	Documentation générale	1 700,00		1 700,00
6185	Frais de colloque, séminaires	7 000,00	4 000,00	11 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	316 310,00	-16 000,00	300 310,00
62113	Personnel médical	38 906,00		38 906,00
6218	Autre personnel extérieur	58 000,00	-5 000,00	53 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	-2 000,00	0,00
623	Information, Publications	4 500,00		4 500,00
62428	Transports d'usagers	2 000,00	-700,00	1 300,00
6251	Voyages et déplacements	1 350,00		1 350,00
6257	Réceptions	16 250,00	-6 250,00	10 000,00
6261	Affranchissements	1 750,00	-750,00	1 000,00
6262	Frais de communication	14 700,00		14 700,00
627	Frais bancaires	0,00		0,00
6281	Blanchissage à l'extérieur	84 258,00		84 258,00
6282	Alimentation à l'extérieur	450 000,00	-38 000,00	412 000,00
6283	Nettoyage à l'extérieur	5 000,00		5 000,00
6284	Prestation Informatique à l'extérieur	500,00		500,00
6288	Autres	5 800,00		5 800,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	685 014,00	-52 700,00	632 314,00

635	Autres impôts et taxes	16 000,00	1 000,00	17 000,00
637	Autres impôts et taxes autres organismes	9 500,00	-7 000,00	2 500,00
63	IMPOTS	25 500,00	-6 000,00	19 500,00

64111	Personnel titulaire	286 000,00	-540,00	285 460,00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	28 043,00		28 043,00

64131	Rémunération principale	32 000,00		32 000,00
64151	Rémunération principale	215 353,00		215 353,00
6428	Autres - Personnel de soins	1 082 858,00	-39 871,00	1 042 987,00
64511	Cotisations à l'URSSAF	124 132,00		124 132,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	7 424,00		7 424,00
64514	Cotisations à l'Assédict	8 788,00		8 788,00
64515	Cotisations à la CNRACL	98 303,00		98 303,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	11 066,00		11 066,00
64521	Cotisations à l'URSSAF	224 008,00		224 008,00
64523	Cotisations aux caisses de retraite	17 043,00		17 043,00
64524	Cotisations à l'Assédict	30 101,00		30 101,00
64525	Cotisations à la CNRACL	125 526,00		125 526,00
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	16 017,00		16 017,00
6475	Médecine du travail	2 500,00		2 500,00
64784	Œuvres sociales	0,00		0,00
64788	Autres	9 600,00	-600,00	9 000,00
6488	Autres charges diverses	17 000,00	-14 000,00	3 000,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 335 762,00	-55 011,00	2 280 751,00

654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00	-4 000,00	0,00
6578	Œuvres sociales	23 000,00		23 000,00
6587	Participations aux frais de scolarité	0,00		0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	27 000,00	-4 000,00	23 000,00

6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	525 204,99	-525 204,99	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 000,00	15 000,00	27 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	5 000,00	-5 000,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	542 204,99	-515 204,99	27 000,00

6811	Dotations aux amortissements	43 000,00	26 000,00	69 000,00
6815	Dotations aux Provisions	0,00		0,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	43 000,00	26 000,00	69 000,00

TOTAL	GENERAL	4 248 257,99	-632 915,99	3 615 342,00
--------------	----------------	---------------------	--------------------	---------------------

OO2	Résultat de fonctionnement			
------------	-----------------------------------	--	--	--

TOTAL	DEPENSES D'EXPLOITATION	4 248 257,99	-632 915,99	3 615 342,00
--------------	--------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------

RECETTES FONCTIONNEMENT

	Libellés	EPRD 2018 PREVISIONS BUDGETAIRES	EPRD RECTIFIE AJUSTEMENTS DOTATIONS ARS DEPARTEMENT	EPRD 2018 VALIDE
6419	Remboursement rémunérations	0,00		0,00
6429	Remboursement rémunérations	1 000,00	74 500,00	75 500,00
6459	Rbt ch de sécurité soc et prévoyance	0,00		0,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 000,00	74 500,00	75 500,00

7085	Prestations délivrées (régies)	2 000,00	2 000,00	4 000,00
------	--------------------------------	----------	----------	----------

7088	Autres produits des activités annexes	20 000,00	3 000,00	23 000,00
70	PRODUITS	22 000,00	5 000,00	27 000,00

7351123	Quote-part de la tarification globalisée commune des ESSMS	1 161 218,00	9 526,73	1 170 744,73
735221	Part afférente à l'hébergement AS	521 675,00		521 675,00
735222	Part afférente à la dépendance	387 757,00		387 757,00
73531	Part afférente à l'hébergement	1 244 642,00		1 244 642,00
73532	Part afférente à la dépendance (tarif GIR 5-6)	162 483,00	0,38	162 483,38
7353511	Part afférente à l'hébergement temporaire	15 278,00		15 278,00
735	Produits des EHPAD	3 493 053,00	9 527,11	3 502 580,11

7488	Autres subventions d'exploitation			
-------------	--	--	--	--

762	Produits des autres immo financières	0,00		0,00
768	Autres produits financiers	0,00		0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00		0,00

7718	Produits exceptionnel opérations de gestion	0,00		0,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00		0,00
778	Autres produits exceptionnels	10 000,00	261,89	10 261,89
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	261,89	10 261,89

7815	Reprise sur provisions pour risques et charges	0,00		0,00
78	REPRISE sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00		0,00

	TOTAL GENERAL	3 526 053,00	89 289,00	3 615 342,00
--	----------------------	---------------------	------------------	---------------------

002	Résultat de Fonctionnement reporté	722 204,99	-722 204,99	0,00
------------	---	-------------------	--------------------	-------------

TOTAL	RECETTES D'EXPLOITATION	4 248 257,99	-632 915,99	3 615 342,00
--------------	--------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------

DEPENSES INVESTISSEMENT

	Libellés	EPRD 2018 PREVISIONS BUDGETAIRES	EPRD RECTIFIE AJUSTEMENTS DOTATIONS ARS DEPARTEMENT	EPRD 2018 VALIDE
OO1	Déficit de fonctionnement reporté	15 068,99	-15 068,99	0,00
OO1	RESULTAT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE	15 068,99	-15 068,99	0,00

1572	Provisions pour PGE	0,00		0,00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00		0,00

165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00		42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00		42 000,00

2031	Frais d'études	0,00		0,00
205	Concessions et droits similaires	600,00	6 000,00	6 600,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	600,00	6 000,00	6 600,00

2131	Bâtiments	0,00		0,00
------	-----------	------	--	------

2135	Installations générales	5 950,00	668,99	6 618,99
2151	Installations complexes	0,00		0,00
2154	Matériel et outillage	7 000,00	6 400,00	13 400,00
2181	Installation générales, agencement	6 381,01	-6 381,01	0,00
2182	Matériel de transport	0,00		0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00	16 381,01	20 381,01
2184	Mobilier	4 000,00	18 000,00	22 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 331,01	35 068,99	62 400,00

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		85 000,00	26 000,00	111 000,00
--------------------------------------	--	------------------	------------------	-------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

	Libellés	EPRD 2018 PREVISIONS BUDGETAIRES	EPRD RECTIFIE AJUSTEMENTS DOTATIONS ARS DEPARTEMENT	EPRD 2018 VALIDE
001	Résultat d'investissement antérieur reporté	0		0

1572	Provisions pour gros entretien	0,00		0,00
15	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	0,00		0,00

165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00		42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00		42 000,00

28031	Frais d'études	4 521	-4 521,00	0
2805	Concessions et droits similaires	1 720,00	-1 720,00	0,00
28135	Installations générales, agencements,			
28151	Installations complexes spécialisées	3 573,00	-3 573,00	0,00
28154	Matériel et outillage	11 603,00	-11 603,00	0,00
28181	Installations générales, agencements,	5 455,00	-5 455,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 629,00	-3 629,00	0,00
28184	Mobilier	8 225,00	-8 225,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	4 274,00	-4 274,00	0,00
28	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	43 000,00	-43 000,00	0,00

CAPACITE D'AUTO FINANCEMENT (CAF)			69 000,00	69 000,00
--	--	--	------------------	------------------

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		85 000,00	26 000,00	111 000,00
--------------------------------------	--	------------------	------------------	-------------------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'état prévisionnel des recettes et dépenses (EPRD) validé du budget annexe pour l'exercice 2018.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.